

Le ministère veut lourdement sanctionner Anthony Smith : nous ne laisserons pas faire !

23 juillet 2020



Le ministère du travail veut sanctionner lourdement Anthony SMITH

Nous ne laisserons pas faire !

Hier, mardi 21 juillet, Anthony SMITH était convoqué devant la commission administrative paritaire du corps de l'inspection du travail en formation disciplinaire, après trois mois de mise à pied. Comme nous l'avons expliqué et démontré, notre collègue et camarade n'a fait qu'accomplir sa mission de contrôle du respect de la réglementation du travail, dans les circonstances particulièrement difficiles qui étaient celles des premières semaines de la crise sanitaire, et malgré les pressions qu'il a eu à subir. Mais pour ce gouvernement, dont la seule orientation était la continuité à tout prix de l'activité économique, protéger la santé et la sécurité des travailleuses les plus précaires et exposées au COVID constitue une faute. Encore plus si l'on est syndicaliste.

Sourd à la mobilisation inédite des agent-e-s du ministère du travail et au soutien immense que cette procédure honteuse a suscité, qui s'est encore manifesté hier avec un rassemblement de 500 personnes devant la DRH où se réunissait le conseil de discipline, l'administration a soumis à l'avis de la CAP et voté en faveur de deux sanctions alternatives : soit une mesure d'exclusion temporaire sans traitement d'une durée de trois mois, soit une mesure de mutation d'office qui pourrait impliquer la perte de ses fonctions d'agent de contrôle. Les représentant-e-s du personnel ont unanimement voté contre.

Ces sanctions envisagées sont d'une particulière gravité. Elles témoignent de la volonté non seulement de tuer professionnellement un agent investi dans ses fonctions, mais aussi de mettre au pas avec l'ensemble d'un corps et ses organisations syndicales majoritaires. Nous en appelons solennellement à la ministre, à qui revient maintenant la décision, pour qu'elle mette un terme à cette procédure inique et prenne la seule décision juste : la réintégration d'Anthony et l'abandon de toute poursuite disciplinaire.

Pour ce qui nous concerne, nous poursuivrons la mobilisation jusqu'à ce que cet objectif soit atteint et appelons nos collègues, comme toutes celles et ceux attaché-e-s à une inspection du travail indépendante, à en faire de même. Nous proposerons dès demain de nouvelles actions.

Très urgent avant la décision ces jours-ci de la Ministre sur la levée ou le niveau des sanctions.

- 1) Il manque moins de 5 000 signatures pour atteindre les 150 000 pour la pétition de soutien à Anthony... faisons signer un maximum autour de nous ! :

<http://chnng.it/hJ7rPgSmwG>

- 2) Ecrivons en masse au cabinet de la ministre - modalités en ligne sur le site du Comité de soutien : <https://soutienanthonymsmith.fr/2020/07/23/pas-de-sanction-contre-anthony-ecrivons-en-masse-a-la-ministre/>

COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

Hier, mardi 21 juillet, Anthony SMITH était convoqué devant la commission administrative paritaire du corps de l'inspection du travail en formation disciplinaire, après trois mois de mise à pied. Comme nous l'avons expliqué et démontré, notre collègue et camarade n'a fait qu'accomplir sa mission de contrôle du respect de la réglementation du travail, dans les circonstances particulièrement difficiles qui étaient celles des premières semaines de la crise sanitaire, et malgré les pressions qu'il a eu à subir. Mais pour ce

gouvernement, dont la seule orientation était la continuité à tout prix de l'activité économique, protéger la santé et la sécurité des travailleuses les plus précaires et exposées au COVID constitue une faute. Encore plus si l'on est syndicaliste.

Sourds à la mobilisation inédite des agent-e-s du ministère du travail et au soutien immense que cette procédure honteuse a suscité, qui s'est encore manifesté hier avec un rassemblement de 500 personnes devant la DRH où se réunissait le conseil de discipline, l'administration a soumis à l'avis de la CAP et voté en faveur de deux sanctions alternatives : soit une mesure d'exclusion temporaire sans traitement d'une durée de trois mois, soit une mesure de mutation d'office qui pourrait impliquer la perte de ses fonctions d'agent de contrôle. Les représentant-e-s du personnel ont unanimement voté contre.

Ces sanctions envisagées sont d'une particulière gravité. Elles témoignent de la volonté non seulement de tuer professionnellement un agent investi dans ses fonctions, mais aussi de mettre au pas avec l'ensemble d'un corps et ses organisations syndicales majoritaires. Nous en appelons solennellement à la ministre, à qui revient maintenant la décision, pour qu'elle mette un terme à cette procédure inique et prenne la seule décision juste : la réintégration d'Anthony et l'abandon de toute poursuite disciplinaire.

Pour ce qui nous concerne, nous poursuivrons la mobilisation jusqu'à ce que cet objectif soit atteint et appelons nos collègues, comme toutes celles et ceux attaché-e-s à une inspection du travail indépendante, à en faire de même. Nous proposerons dès demain de nouvelles actions.



Le ministère du travail veut sanctionner lourdement Anthony SMITH

Nous ne laisserons pas faire !

Hier, mardi 21 juillet, Anthony SMITH était convoqué devant la commission administrative paritaire du corps de l'inspection du travail en formation disciplinaire, après trois mois de mise à pied. Comme nous l'avons expliqué et démontré, notre collègue et camarade n'a fait qu'accomplir sa mission de contrôle du respect de la réglementation du travail, dans les circonstances particulièrement difficiles qui étaient celles des premières semaines de la crise sanitaire, et malgré les pressions qu'il a eu à subir. Mais pour ce gouvernement, dont la seule orientation était la continuité à tout prix de l'activité économique, protéger la santé et la sécurité des travailleuses les plus précaires et exposées au COVID constitue une faute. Encore plus si l'on est syndicaliste.

Sourds à la mobilisation inédite des agent-e-s du ministère du travail et au soutien immense que cette procédure honteuse a suscité, qui s'est encore manifesté hier avec un rassemblement de 500 personnes devant la DRH où se réunissait le conseil de discipline, l'administration a soumis à l'avis de la CAP et voté en faveur de deux sanctions alternatives : soit une mesure d'exclusion temporaire sans traitement d'une durée de trois mois, soit une mesure de mutation d'office qui pourrait impliquer la perte de ses fonctions d'agent de contrôle. Les représentant-e-s du personnel ont unanimement voté contre.

Ces sanctions envisagées sont d'une particulière gravité. Elles témoignent de la volonté non seulement de tuer professionnellement un agent investi dans ses fonctions, mais aussi de mettre au pas avec l'ensemble d'un corps et ses organisations syndicales majoritaires. Nous en appelons solennellement à la ministre, à qui revient maintenant la décision, pour qu'elle mette un terme à cette procédure inique et prenne la seule décision juste : la réintégration d'Anthony et l'abandon de toute poursuite disciplinaire.

Pour ce qui nous concerne, nous poursuivrons la mobilisation jusqu'à ce que cet objectif soit atteint et appelons nos collègues, comme toutes celles et ceux attaché-e-s à une inspection du travail indépendante, à en faire de même. Nous proposerons dès demain de nouvelles actions.

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Le-ministere-veut-lourdement-sanctionner-Anthony-Smith-nous-ne-laisserons-pas>